

LA RÉFORME DU LYCÉE

S O M M A I R E

Page 2

! Le lycée, impasse sur la démocratisation

Page 3

! L'offre de formation : ce que disent les textes...

Page 4

! La classe de Seconde générale et technologique

Page 5

! Le cycle terminal général

Page 6

! Le cycle terminal technologique

Page 7

! Les séries technologiques, l'apparence d'un maintien

Page 8

! Moins d'heures, moins de moyens, moins d'éducation

Page 9

! Liberté de choix ?

Pages 10-11

! Programmes : des enjeux lourds

Page 12

! Bac 2021, l'usine à gaz

Page 13

! Le bac : évaluation permanente et effets pervers

Page 14

! Le bac : vers un diplôme à valeur locale

Page 15

! Orientation désorientée

Page 16

! Avec le SNES-FSU, un projet éducatif ambitieux

Ont participé à ce supplément :

Sandrine Charrier, Grégory Frackowiak,
Romain Gény, Claire Guéville,
Christine Jarrige, Amélie Hart-Hutasse,
Yannick Lefebvre, Thierry Reygades

En marche forcée

Au lendemain de la grève du 12 novembre, le ministre a osé affirmer à l'Assemblée nationale que 90 % des enseignants seraient favorables à sa politique éducative. Qui le ministre cherche-t-il à convaincre sinon lui-même ? À ce jour persistent de nombreuses incertitudes sur les conditions de la rentrée 2019, date à laquelle se mettraient en place les nouvelles classes de Seconde et de Première, et s'organiserait le contrôle continu du baccalauréat. La carte des formations, les contenus des programmes et les épreuves d'examen demeurent soit inaboutis soit mystérieux. Les personnels, les parents d'élèves et les élèves sont donc condamnés à naviguer à vue au gré d'un discours officiel plus proche de la propagande que de l'information.

Les réformes s'accumulent et telles les pièces d'un puzzle forment l'image d'un système éducatif réorganisé à l'aune des logiques du marché. La voie professionnelle et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le lycée général et technologique, le baccalauréat, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, le projet de loi pour une école de la confiance... Autant de textes élaborés et mis en œuvre au pas de charge, dans l'urgence de mettre le second degré, et en particulier le lycée, au service de l'employabilité. Employabilité à court terme avec l'apprentissage, à moyen terme avec des formations supérieures longues réservées aux lycéens qui auront pu franchir le barrage de formations plus sélectives et des attendus de Parcoursup.

Cette nouvelle organisation du système éducatif, si elle se mettait complètement en place, renforcerait les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Nul doute que le climat scolaire s'en trouverait profondément dégradé. Convaincre au lycée la moitié des jeunes qu'ils n'ont pas complètement leur place dans l'enseignement supérieur, voilà le projet que semble adopter le pouvoir. Et c'est politiquement, socialement, insoutenable.

Le SNES-FSU continue d'exiger l'abandon de toutes ces réformes car il est impératif de prendre le temps de construire un autre lycée pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans.

Diversité des voies et des séries, diversité de l'offre de formation, avec un baccalauréat renforcé comme diplôme national et premier grade universitaire, avec la garantie de l'éducation prioritaire pour les établissements qui le nécessitent, voilà des chantiers qui auraient pu faire sens.

Décrypter les réformes et informer, l'urgence est plus que jamais à la mobilisation. Un autre lycée est possible.

Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe
Claire Guéville, Thierry Reygades, secrétaires généraux

LE LYCÉE, IMPASSE SUR LA DÉMOCRATISATION

Tous les projets actuels – bac, lycée, voie professionnelle, post-bac, mais aussi collège en 2016 – s’inscrivent dans une logique de fractionnement du système éducatif et de fragmentation sociale.

L’État a renoncé à promouvoir l’élévation des qualifications des jeunes et organise au contraire l’éviction.

Les réformes s’articulent autour de quatre axes fondateurs :

– l’orientation précoce (via le prétendu choix d’un « *parcours personnalisé* »...) pour tous et toutes ;

– un second degré divisé en une « *école du socle* » jusqu’au collège d’une part et un « *continuum bac-3/+3* » d’autre part ;

– l’apprentissage comme modèle dominant pour un enseignement professionnel largement confié aux branches professionnelles ;

– la sélection généralisée à l’entrée dans l’enseignement supérieur sur la base de compétences scolaires mais aussi extrascolaires. Dans cette configuration, le collège clôt la scolarité obligatoire et le lycée est organisé en « *parcours* » individuels qui détermineraient dès la classe de Seconde l’orientation post-bac.

DES CHOIX CONTRAINTS

« *L’ensemble du processus doit permettre d’assurer une large gamme de choix d’enseignements de spécialité. Le sens profond de cette évolution est de développer l’autonomie et la créativité des élèves, facteurs essentiels de réussite au *XXI^e* siècle* » (BO du 5 septembre 2018). La procédure d’orientation en fin de classe de Seconde s’inscrit ainsi dans la doxa de la liberté de choix dont chaque individu pourrait profiter, indépendamment du contexte. En vérité, tout dans cette organisation procède de la contrainte et du déterminisme. Il est expressément demandé aux lycées de proposer un choix fondé sur l’existant (ressources humaines, locaux, équipements), et de veiller à la cohérence avec les établissements voisins. Pour enrichir son parcours avec des enseignements « rares », l’élève est sommé d’aller



© Clément Martin

voir ailleurs : autre lycée, enseignement à distance, visioconférences dispensées par une future Maison numérique des humanités... On affiche une pseudo-diversité dont en réalité bien peu bénéficieront. Entre les contraintes structurelles et les « attendus » du supérieur, que peut-il rester de la liberté de choix ?

BACCALURÉAT, DIPLÔME LOCAL

« *Nous prenons un chemin de sincérisation du bac* », estimait le ministre de l’Éducation nationale, en réponse aux questions de parlementaires en octobre 2018 qui s’inquiètent de la mise en œuvre du contrôle continu. Le ministre affirme certes la nécessité d’une égalité de traitement devant l’examen mais la considère comme garantie avec la banque nationale de sujets, le (très relatif) anonymat des copies corrigées localement et le protocole d’harmonisation académique des notes. En même temps, les établissements organise-

raient les épreuves « *comme ils le veulent* » (sic). En guise de cadrage national du contrôle local, il y a donc avant tout l’autonomie de l’établissement et les inégalités géographiques qui vont avec. Le baccalauréat, examen national, n’a donc que peu d’avenir. La réputation du lycée d’origine devient, de fait, décisive pour l’accès à l’enseignement supérieur.

PARCOURSUP, LE TRI SÉLECTIF

Avec la loi Orientation et réussite étudiante, la boîte de Pandore de la sélection a été ouverte, et les enseignants de lycée sont devenus malgré eux les artisans de cet écrémage via les avis portés sur la fiche avenir. Engagement, motivation, capacité à réussir dans chacune des formations demandées, l’évaluation du dossier de candidature a valorisé l’extrascolaire et surtout s’est voulue prédictive sur le devenir de l’élève. Les « attendus » du supérieur se sont donc transformés en obstacles parfois infranchissables pour le commun des bacheliers, et plus encore pour les bacheliers technologiques et professionnels.

Les bacheliers les plus socialement défavorisés ont été les plus en difficulté pour accepter des affectations à la fois tardives, hors vœux et lointaines. Les ministères pourront toujours affirmer que « *tous les bacheliers qui le souhaitent* » sont affectés mais ce n’est pas forcément dans la formation souhaitée et surtout, c’est au prix de défections bien plus nombreuses. ●

Séries contre diversité ?

Pour le gouvernement, le lycée organisé en séries serait cloisonné, hiérarchisé et inadapté à la diversité des élèves. Un réquisitoire étonnant alors que la réforme maintient, et c’est heureux, les séries technologiques. Étonnant aussi car si l’on tient compte des différentes spécialités et options, le lycée général actuel permet environ 300 parcours différents.

Hiérarchies entre séries, spécialisation réduite et tardive : la situation actuelle (héritée de la réforme de 2010) n’est certes pas satisfaisante. Mais rien n’interdit de rétablir une spécialisation progressive dès la Première, avec une plus grande diversité de spécialités dans chaque série... Pour le SNES-FSU, les séries sont un compromis potentiellement satisfaisant entre le commun et le spécifique. Elles articulent intelligemment culture commune et spécialisation relative.

L'OFFRE DE FORMATION CE QUE DISENT LES TEXTES...

À marche forcée depuis le printemps 2018, le ministère a publié les textes permettant de mettre en place, à la rentrée 2019, un nouveau fonctionnement du lycée et du baccalauréat (p. 12).

Qu'arrivera-t-il aux établissements si cette réforme entre en application ? Quelques éléments de réponse.

QUELS ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ DANS QUELS LYCÉES ?

« Le recteur d'académie [...] arrête la carte académique des enseignements de spécialité en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique adapté au territoire [...]. En voie générale [les combinaisons de spécialités doivent] prendre en compte la pertinence des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur [...].

[...] [On] peut rappeler [...] les enseignements de spécialité dont les combinaisons représenteraient une architecture en cohérence avec les études supérieures aujourd'hui les plus classiques :

- humanités, littérature et philosophie ;
- langues, littératures et cultures étrangères ;
- histoire géographique, géopolitique et sciences politiques ;
- sciences économiques et sociales ;
- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- sciences de la vie et de la Terre.

Ces enseignements de spécialité doivent pouvoir être accessibles dans un périmètre raisonnable. Dans le cas d'un établissement isolé, l'enseignement de spécialité non présent dans l'établissement est assuré par le biais du CNED. Deux établissements voisins peuvent [...] orga-

niser collectivement l'offre des enseignements de spécialité.

[...] Les enseignements de spécialité plus spécifiques : arts, littérature et LCA, ainsi que numérique et sciences info., et sciences de l'ingénieur [...] feront l'objet d'une carte académique, voire nationale pour les plus rares d'entre eux [...]. Le recteur d'académie arrête la carte des enseignements de spécialité au plus tard au début du mois de janvier précédant la rentrée scolaire [...], en veillant à inclure les représentants des établissements de l'enseignement privé sous contrat dans cette démarche de concertation. À partir de cette carte, les établissements construisent, en fonction de leurs projets et des spécificités locales, les propositions de combinaisons d'enseignements de spécialité. »

**Note de service n° 2018-109
du 5/09/2018, BO n° 32, 6/09/2018**

QUELS CHOIX DES ÉLÈVES DANS LA VOIE GÉNÉRALE ?

« En fin de classe de [Seconde GT], les voies d'orientation sont ainsi définies :

- la classe de Première générale, puis de [Terminale] générale ;
- chacune des séries des classes de Première technologique, puis de [Terminale] technologique.

La décision d'orientation porte uniquement sur les voies d'orientation précisées ci-dessus. Lorsqu'elle n'est pas conforme aux demandes des familles, elle doit être motivée et peut faire l'objet d'un recours devant une commission d'appel. Dans la voie générale, le choix des enseignements de spécialité, trois en classe de Première, puis deux en classe de [Terminale], incombe aux familles. [...] Dès le 2^e trimestre [de Seconde GT], les élèves et leurs familles formulent des intentions d'orientation sur la "fiche dialogue" [...]. Pour la voie générale, ils seront invités à mentionner, également, quatre enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans l'établissement. Ces souhaits sont portés à cinq au cas où ils comprendraient un enseignement de spécialité qui n'est pas dispensé dans l'établissement [...]. [Ces] souhaits font l'objet de recommandations du conseil de classe dès le 2^e trimestre.

[...] Les familles émettront leurs choix définitifs en fin d'année scolaire, après l'avis du conseil de classe du 3^e trimestre, en toute connaissance de cause [...]. Sous réserve d'avoir mis en place des modalités de prise en charge des difficultés scolaires, un redoublement pourra être envisagé. Les élèves sont répartis en classe de Première générale dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix, avec l'accord des représentants légaux, et selon les spécificités d'organisation de l'établissement. »

**Note de service n° 2018-115
du 26/09/2018, BO n° 35, 27/09/2018**

LE SAUT DANS LE VIDE !

Les cartes définitives des implantations devraient être connues en janvier. L'offre de spécialités, censée être plus riche que les séries, est en fait restrictive : la taille du lycée et son implantation géographique sont déterminantes. Leur combinaison est formellement libre, mais en réalité limitée par l'organisation de l'établissement. Les familles décident des spécialités, mais sont-elles égales devant ces choix ? Seules celles connaissant le système sauront probablement tirer leur épingle du jeu, pas les autres. De plus, comment les personnels peuvent-ils guider les élèves alors que les attendus de l'enseignement supérieur sont susceptibles de changer d'une année sur l'autre ? ●



© Clément Martin

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

(BO n° 29 du 19 juillet 2018)

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 heures
Physique-chimie	3 heures
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 heures
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
Accompagnement personnalisé (c)	
Accompagnement au choix de l'orientation (d)	
Heures de vie de classe	
Enseignements optionnels	
<i>Un enseignement général au choix parmi :</i>	
- langues et cultures de l'Antiquité : latin (e)	3 heures
- langues et cultures de l'Antiquité : grec (e)	3 heures
- langue vivante C (a) (b)	3 heures
- arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 heures
- éducation physique et sportive	3 heures
- arts du cirque	6 heures
- écologie-agriculture-territoires-développement durable (f)	3 heures
<i>Un enseignement technologique au choix parmi :</i>	
- management et gestion	1 h 30
- santé et social	1 h 30
- biotechnologies	1 h 30
- sciences et laboratoire	1 h 30
- sciences de l'ingénieur	1 h 30
- création et innovation technologiques	1 h 30
- création et culture – design	6 heures
- hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (f)	3 heures
- pratiques sociales et culturelles (f)	3 heures
- pratiques professionnelles (f)	3 heures
- atelier artistique	72 heures annuelles

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(d) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(e) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

(f) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Introduction des SES dans le tronc commun.
- Création d'un enseignement de « sciences numériques et technologie » dans le tronc commun.
- Globalisation annuelle de l'horaire d'EMC.
- Suppression des enseignements d'exploration « généraux » (MPS, Littérature et société, enseignements artistiques...).
- Les enseignements d'exploration technologiques deviennent des « options technologiques ».
- Une seule option générale possible (sauf si choix de LCA, qui peut s'ajouter à une autre option générale), et une seule option technologique possible.
- L'AP n'a plus d'horaire-élève fixe, et ne concerne plus nécessairement tous les élèves.
- L'« accompagnement à l'orientation », nouveauté affichée, n'a pas d'horaire précis non plus.
- La « marge locale » de 10,5 heures par division est portée à 12 heures (mais l'horaire d'AP – 2 heures – est supprimé dans la grille « fléchée »).

LE CYCLE TERMINAL GÉNÉRAL

(BO n° 29 du 19 juillet 2018)

Enseignements communs	Première	Terminale
Français	4 heures	
Philosophie		4 heures
Histoire-géographie	3 heures	3 heures
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h 30	4 heures
Éducation physique et sportive	2 heures	2 heures
Enseignement scientifique	2 heures	2 heures
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles	18 heures annuelles
Accompagnement personnalisé (d)		
Accompagnement au choix de l'orientation (e)		
Heures de vie de classe		

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(e) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(f) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs.

(g) Pour les élèves ne choisissant pas en Terminale la spécialité « Mathématiques ».

(h) Pour les élèves choisissant en Terminale la spécialité « Mathématiques ».

(i) En Terminale, cet enseignement est complété de 2 heures de sciences physiques.

En lycée agricole : un enseignement de spécialité supplémentaire « Biologie-écologie » ; trois enseignements optionnels supplémentaires : « Hippologie et équitation », « Agronomie-Économie-Territoires », « Pratiques sociales et culturelles ».

Enseignements de spécialité	Première	Terminale
Arts (c)	4 heures	6 heures
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 heures	6 heures
Humanités, littérature et philosophie	4 heures	6 heures
Langues, littératures et cultures étrangères	4 heures	6 heures
Littérature et LCA	4 heures	6 heures
Mathématiques	4 heures	6 heures
Numérique et sciences informatiques	4 heures	6 heures
Physique-chimie	4 heures	6 heures
Sciences de la vie et de la Terre	4 heures	6 heures
Sciences de l'ingénieur (i)	4 heures	6 heures (+ 2)
Sciences économiques et sociales	4 heures	6 heures

Enseignements optionnels	Première	Terminale
LVC (a) (b)	3 heures	3 heures
LCA : latin (f)	3 heures	3 heures
LCA : grec (f)	3 heures	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures
Arts (c)	3 heures	3 heures
Mathématiques complémentaires (g)		3 heures
Mathématiques expertes (h)		3 heures
Droit et grands enjeux du monde contemporain		3 heures

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Les séries ES, L et S sont supprimées, et remplacées par une architecture en enseignements communs/enseignements de spécialité/enseignements optionnels.
- Les élèves de Seconde doivent choisir une combinaison de trois enseignements de spécialité pour la Première ; en Terminale, les élèves ne gardent que deux des trois spécialités suivies en Première.
- Les enseignements communs font apparaître un enseignement scientifique *a priori* pluridisciplinaire.
- L'horaire d'EMC est globalisé et annualisé, comme en Seconde GT.
- En Première, une seule option générale possible (sauf LCA, qui peut s'ajouter à une autre option générale) ; en Terminale apparaissent des options spécifiques qui peuvent s'ajouter à l'éventuelle première option.
- Comme en Seconde GT, l'AP n'a pas d'horaire-élève dédié, et l'accompagnement à l'orientation est affiché à 54 heures indicatives.
- La marge locale est de 8 heures par division, contre actuellement 7 heures en ES et L (Première), 9 heures en S (Première), 6 heures en ES et L (Terminale), et 10 heures en S (Terminale).

LE CYCLE TERMINAL TECHNOLOGIQUE

Enseignements communs

(BO n° 29 du 19 juillet 2018)

Enseignement	Volumes horaires en classe de Première et Terminale	Enseignement	Volumes horaires en classe de Première et Terminale
Français	3 heures en classe de Première	Éducation physique et sportive	2 heures
Philosophie	2 heures en classe de Terminale	Mathématiques	3 heures
Histoire-géographie	1 h 30	Accompagnement personnalisé (2)	
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles	Accompagnement au choix de l'orientation (3)	
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 heures (dont 1 heure d'ETLV)	Heures de vie de classe	

Enseignements de spécialité

Série	Enseignement	Volumes horaires en classe de Première	Enseignement	Volumes horaires en classe de Terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3 heures	–	–
	Biologie et physiopathologie humaines	5 heures	–	–
	–	–	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	8 heures
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 heures	Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 heures
STL	Physique-chimie et mathématiques	5 heures	Physique-chimie et mathématiques	5 heures
	Biochimie-biologie	4 heures	–	–
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 heures	–	–
	–	–	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	13 heures
STD2A	Physique-chimie	2 heures	–	–
	Outils et langages numériques	2 heures	–	–
	Design et métiers d'art	14 heures	Analyses et méthodes en design	9 heures
	–	–	Conception et création en design et métiers d'art	9 heures
STI2D	Innovation technologique	3 heures	–	–
	Ingénierie et développement durable	9 heures	–	–
	–	–	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; systèmes d'information et numérique	12 heures
	Physique-chimie et mathématiques	6 heures	Physique-chimie et mathématiques	6 heures
STMG	Sciences de gestion et numérique	7 heures	–	–
	Management	4 heures	–	–
	–	–	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finances ; marketing (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion	10 heures
	Droit et économie	4 heures	Droit et économie	6 heures
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESEA)	3 heures	–	–
	Sciences et technologies culinaires et des services	10 heures	–	–
	–	–	Sciences et technologies culinaires et des services Enseignement scientifique alimentation-environnement	13 heures
	Économie-gestion hôtelière	5 heures	Économie-gestion hôtelière	5 heures

Enseignements optionnels

Enseignement	Volumes horaires en classe de Première	Enseignement	Volumes horaires en classe de Terminale
Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi : arts (4), éducation physique et sportive, LVC (étrangère ou régionale) (5)	3 heures	Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi : arts (4), EPS, LVC (étrangère ou régionale) (5)	3 heures
Atelier artistique	72 heures annuelles	Atelier artistique	72 heures annuelles

(1) La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante. (2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves. (3) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. (4) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. (5) Uniquement pour la série STHR.

LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES, L'APPARENCE D'UN MAINTIEN

La spécificité de la voie technologique avec des séries à l'identique d'aujourd'hui, si elle peut paraître conservée sur le papier, risque de faire les frais de la réforme.

En Seconde, la transformation des enseignements technologiques d'exploration en options facultatives, supprimant les possibilités de couplages, va tarir un peu plus les flux d'élèves vers les séries technologiques. Il faudra des élèves de Seconde très motivés pour faire le choix d'une heure et demie de cours supplémentaire dans des disciplines qu'ils ignorent. Dans leur choix d'orientation, ils risquent d'ignorer aussi ces séries techno, marginalisées, où rien n'est à choisir. La voie technologique continuera d'être le réceptacle de jeunes pour lesquels la voie générale n'est pas conseillée. Le ministre a beau jeu de dire qu'il conserve pour ces formations le même niveau horaire, ce qui est globalement vrai excepté pour les marges qui permettent des dédoublements, il lui suffira d'attendre que les jeunes se détournent complètement de ces formations pour engranger les suppressions de postes correspondantes.

DES HORAIRES TECHNOLOGIQUES MALMENÉS

À l'opposé de la voie générale, les séries technologiques conservent un enseignement commun de mathématiques avec un seul programme. Il sera complété pour STI2D et STL par un enseignement de spécialité « Physique-chimie et Mathématiques » en Première et Terminale. Le caractère scientifique de ces séries est ainsi renforcé au détriment des enseignements technologiques.

En revanche, les élèves de la série ST2S se contenteront du programme de maths du tronc commun, avec la disparition de la physique en Terminale : toute une série de poursuites d'études du secteur paramédical risque de se fermer aux élèves.

L'introduction générale de l'enseignement technologique et langue vivante (ETLV), qui existait déjà en STI2D et STL, pose de nombreux problèmes aux enseignants : ETLV ne peut se concevoir qu'avec des effectifs limités. Or en STMG et ST2S le risque est grand de voir nos collègues confrontés à des classes entières à 35 ou 36 élèves. De plus il s'accompagne en STMG, la série la plus importante en termes d'effectifs, d'une diminution des horaires prévus pour les deux langues vivantes.



Pour les enseignements de spécialité, les regroupements de disciplines risquent d'entraîner des conflits dans les établissements pour savoir « qui enseigne quoi ? ». En STI2D et STMG, la place des enseignements spécifiques en Terminale n'est pas définie en termes de poids horaire, il faudra « interpréter » les contenus de programmes pour définir les répartitions horaires entre transversal et spécifique.

UN BACCALAURÉAT MOINS TECHNOLOGIQUE

Pour le SNES-FSU, le poids de l'évaluation du projet était trop lourd. En STI2D, c'était même la seule évaluation des enseignements de spécialité. Les disciplines technologiques représentent actuellement environ la moitié des coefficients. Mais avec la réforme, le poids des enseignements technologiques ne pourrait représenter qu'un tiers de la note⁽¹⁾, avec une augmentation des enseignements généraux et/ou scientifiques selon le cas. Ne connaissant pas aujourd'hui la forme des épreuves, il est difficile de savoir si les principales difficultés des bacs technologiques actuels, en particulier les évaluations en langues vivantes ou l'utilisation des grilles de compétences, ont une chance d'être levées. Mais on peut en douter.

DES CONTENUS DE PROGRAMMES ANARCHIQUES

On aurait pu penser que le ministère, s'appuyant sur « l'expertise » du CSP, profiterait de la réforme pour donner une cohérence aux programmes des séries technologiques. En fait les groupes de travail semblent avoir œuvré dans l'urgence et souvent sans collaboration. Les programmes proposés n'ont d'unité ni sur la forme ni sur le fond. Par exemple, l'ambitieux projet de « Biologie et physiopathologie humaines » de ST2S présente des contenus clairs, avec des capacités exigibles bien définies, et des activités technologiques détaillées, un texte qui donne envie de suivre cette formation si l'on envisage une carrière dans le médical. En revanche, ceux de la série « Arts appliqués » STD2A présentent une série de concepts, définis chacun par quelques mots, sans contenus ni réel niveau d'exigence. Comment dans ces conditions envisager des épreuves communes à l'ensemble des jeunes d'une formation ? On voit bien dans ces productions que certains auteurs ont cherché à défendre leur formation, et d'autres non, semblant anticiper déjà les conséquences d'une bataille perdue. ●

(1) Ce serait le cas notamment en STI2D et STL compte tenu de la présence de la spécialité « Physique, chimie et Mathématiques ».

MOINS D'HEURES, MOINS DE MOYENS, MOINS D'ÉDUCATION

À rebours des prescriptions formulées par les apôtres de « l'économie de la connaissance », la réforme contribue activement à la baisse des horaires élèves. Comment faire mieux avec moins ? Sur ce point, le ministre ne dit mot...



© National Bank of Ukraine / Flickr.com

Supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires d'État sur cinq ans, conduira à 14 000 suppressions annuelles de 2020 à 2022. L'Éducation nationale représente la moitié des emplois de la fonction publique d'État, il faut donc être naïf ou malhonnête pour laisser croire que la réforme du lycée, après celle du collège poursuivant les mêmes buts, n'a pas aussi comme objectif de supprimer des moyens. Après 1 300 suppressions de postes en 2018, 2 600 en 2019, la réforme du lycée est l'un des outils permettant de limiter l'offre de formation.

LA CHASSE EST OUVERTE !

Au-delà des choix idéologiques, la précipitation du gouvernement dans la mise en œuvre

de la réforme du lycée vise aussi à profiter d'une fenêtre de tir : la classe d'âge creusée en 2002-2004. Elle occupera les trois niveaux du lycée en septembre 2019 lors de la mise en œuvre de la réforme, minorant ses effets sur les personnels et les effectifs de classe. Mais le nombre d'élèves explosera en lycée de 2021 à 2025 avec l'arrivée des cohortes de 2006 et 2010 qui comptent le nombre de naissances le plus important depuis 1981. La dégradation des conditions de travail des personnels sera donc encore plus violente à partir de la rentrée 2021. Le ministère compte sur Parcoursup et l'hypothétique développement de l'apprentissage pour décourager les élèves, particulièrement

ceux issus des classes populaires, d'envisager des études aux lycées.

TAPER SUR LE COLLÈGE

D'ores et déjà, des rectorats annoncent une détérioration des moyens d'enseignement en collège. Le peu de marges encore existantes seront mobilisées. Des rectorats ont anticipé dès cette rentrée 2018 : en Dordogne, des classes supprimées font grimper le taux d'encadrement à 29 y compris en REP ; dans le Nord, une hausse de 0,5 à 1 élève par division dans toutes les catégories de collèges fait économiser 45 classes. Le peu de marges encore existantes au collège sera mobilisé.

UN TRONC TRÈS COMMUN

Les élèves ne peuvent plus suivre qu'une seule option générale, contre deux actuellement. La disparition des séries permet de prévoir systématiquement les enseignements de tronc commun et de spécialités à au moins 35 élèves là où certaines sections générales ou technologiques en regroupent aujourd'hui moins. L'abandon d'un des trois Enseignements de spécialité (EdS) entre la Première et la Terminale aura également des effets sur les « besoins » disciplinaires.

DES MOYENS À LA TÊTE DU CLIENT

Rien n'est dit sur le calcul de l'enveloppe finançant les EdS.

Promettre une carte théorique minimale de sept EdS ne garantit pas leur financement à la même hauteur : les EdS avec peu d'élèves seront-ils ouverts, financés intégralement, sur la « marge » ? Des rectorats ont décidé depuis quelques années de ne plus donner de moyens pour les options à petits effectifs, pourquoi en serait-il autrement pour les EdS ?

Quelles seront les règles de dotation des EdS ? Au nombre de division, selon le « beau projet pédagogique de l'établissement » ? Un enseignement de spécialité étant bien plus facile à supprimer qu'une série complète, une exacerbation de la mise en concurrence des lycées est à craindre dans le cadre d'une réforme qui va exploser le cadre national, menaçant l'égalité de traitement des usagers dans un mouvement inacceptable de recul de la démocratisation de l'enseignement. ●

Des enseignements optionnels menacés

Ces enseignements facultatifs regroupent principalement les LV3, le latin et le grec, les enseignements artistiques, ainsi que les enseignements technologiques en Seconde. Dans un contexte budgétaire tendu, ils seront à financer sur la marge horaire des dotations. À l'heure actuelle, plusieurs de ces disciplines existent dans le cadre des enseignements d'exploration. La réforme les fragilise, car les enseignements optionnels entrent en concurrence avec beaucoup d'autres dispositifs qu'il faudra également mettre en place avec la marge (groupes, accompagnement personnalisé, orientation...). Les pertes horaires et les postes menacés concernent au premier chef les professeurs des disciplines telles que les langues « rares » et les enseignements artistiques.

Par ailleurs, en l'état, les options n'auraient quasiment plus de poids dans le baccalauréat, en dépit des points bonus que le ministre souhaite accorder au latin et au grec.

LIBERTÉ DE CHOIX ?

Ce slogan brandi à l'envi par des libéraux qui se revendiquent de ce noble idéal est au cœur de la réforme du lycée, mais il n'est en vérité que le moyen de rendre les plus fragiles responsables de leur échec.

La nouvelle architecture du lycée est censée donner plus de liberté aux élèves dans la construction de leur parcours individuel. Le cadre des séries serait un carcan trop rigide, prédéterminé, et restrictif, alors que la combinaison libre de spécialités permettrait aux élèves de définir eux-mêmes un « parcours » plus individualisé à partir d'un choix plus large d'enseignements.

UN DISCOURS FALLACIEUX

Sur le papier, la com' du ministère annonce aux élèves, pour leur cycle terminal, un libre choix parmi douze spécialités. Mais déjà, cette liberté sera évidemment contrainte par les enjeux d'organisation et d'emploi du temps, comme rappelé par la note de service du 26/09/2018. Sur-tout, la note de service du 5/09/2018 fait tomber les masques : seules sept spécialités semblent devoir être présentes partout (voir page 3)... et encore ! Elles doivent simplement « être accessibles [aux élèves] dans un périmètre raisonnable », donc pas nécessairement dans leur établissement. L'offre sera définie « dans le cadre géographique adapté au territoire », qui peut être le bassin de formation, un réseau d'établissements, etc. On notera que la place du privé dans la carte de formation est ambiguë. Liberté de choix, donc... à condition d'être « mobile » ! Mais pense-t-on vraiment que les

Autonomie locale à tous les étages

Depuis plus de dix ans, il n'est pas une réforme ministérielle qui ne promeuve l'autonomie locale et le primat du terrain. Le lycée Blanquer, qui accélère la logique de mise en concurrence des établissements, ne fait pas exception à la règle. Autonomie de l'offre de formation (page 3), de la prise en charge de certains enseignements par certaines disciplines (page 10), de l'évaluation pour le baccalauréat (page 14), et de répartition de la marge horaire locale. En Seconde, 12 heures sont ainsi laissées à l'initiative locale, et 8 heures en Première et en Terminale générales (voie technologique : page 7). La hausse artificielle en Seconde cache le fait qu'il faudra financer, sur ces 12 heures, les dédoublements, les options, l'accompagnement personnalisé, l'orientation, etc. Quant au cycle terminal, on peut en outre remarquer qu'il s'agit d'une diminution pour la série S. Dans tous les cas, les personnels seront toujours – et peut-être encore plus qu'avant – placés devant la même question sournoise : comment répartir la pénurie ?

élèves se déplaceront dans un autre lycée pour aller y suivre 4 ou 6 heures de cours par semaine ? Après les enseignants à cheval sur deux établissements, ce serait le tour des élèves ? En réalité, le MEN précise que cette configuration n'aura lieu qu'« à titre exceptionnel »...

Comment les élèves devront-ils choisir ces enseignements de spécialité ? La note de service du 5/09/2018 précise que la combinaison « doit prendre en compte la pertinence des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur », et explique que certaines combinaisons (non citées) sont « en cohérence

avec les études supérieures aujourd'hui les plus classiques ». Concrètement, le choix se fera en fonction des attendus de Parcoursup (en cours d'année de Seconde), ce qui suppose que les élèves aient une idée claire de leur projet d'orientation postbac, et n'en changent pas. Cela suppose aussi que ces attendus ne changent pas pendant la scolarité des élèves. Dans le cas contraire, l'élève se sera hyper-spécialisé, et sera bloqué pour sa poursuite d'études !

UN DISCOURS DANGEREUX

L'insistance sur l'individualisation des parcours des élèves peut séduire. Mais c'est aussi une vision de la société très libérale, où chaque élève est vu comme un « entrepreneur de lui-même », qui ne s'inscrit pas dans des cadres communs et solidaires : ce qui compte, c'est que chacun, en concurrence avec les autres, investisse dans son « capital humain »... Plus concrètement, cette logique amène les élèves à une hyper-spécialisation précoce, qui peut être un piège pour ceux qui ont le moins de ressources et de réseaux pour se retourner en cas de blocage de leur parcours.

Concurrence entre élèves, donc, pour trouver les combinaisons pertinentes, mais aussi concurrence entre enseignants et entre établissements pour être « attractifs » : c'est bien une autre vision de l'école qui est à l'œuvre dans cette réforme, qui met en place un lycée plus flou, moins lisible qui mettra en difficulté les familles les plus éloignées du système scolaire. Davantage de liberté ? Pas si sûr, donc. Davantage d'inégalités ? ●

Lycée modulaire : vous avez dit « libre choix » ?

Dans le lycée modulaire britannique, les choix de discipline sont formellement libres pour les élèves. Résultat ? Les élèves d'un bon niveau suivent des disciplines scientifiques, contrairement aux élèves de niveau faible ; les garçons privilégient les sciences, contrairement aux filles qui privilégient les disciplines littéraires ou les sciences humaines... Bref, déterminismes sociaux et hiérarchies scolaires sont pleinement à l'œuvre dans un lycée du « libre choix » !

Le choix de leurs disciplines par les lycéens britanniques

En fonction du niveau scolaire des élèves

Discipline	Faible	Moyen	Élevé
Maths	8,9	23,4	49,9
Biologie	5,4	19,0	34,4
Physique	3,3	9,8	19,9

En fonction du sexe des élèves

Discipline	Filles	Garçons
Maths	19,7	38,5
Physique	4,3	19,9
Sociologie	15,9	5,8
Littérature anglaise	21,9	9,1

Source : Cambridge Assessment, « Uptake of GCE A Level subjects, 2016 », *Statistics Report Series* n° 116, 2017

PROGRAMMES : DES ENJEUX LOURDS

Les programmes conditionnent largement la formation des élèves et le quotidien de nos métiers. Leur écriture n'est pas une pure production technique ou savante. Elle engage des conceptions de l'homme, de la femme, des savoirs, des missions du système éducatif, de la société.



© Service photo du département du Val-de-Maine / Flickr.fr

Les programmes scolaires structurent l'enseignement, et sont en connexion avec les formes d'évaluation. Censés traduire ce que la société attend de l'école, en terme de savoirs et d'attitudes intellectuelles, ils sont aussi porteurs d'enjeux politiques, sociaux et culturels. Ils induisent la conception de la formation initiale de plusieurs générations de jeunes, et ont des conséquences lourdes sur le métier d'enseignant et les conditions de son exercice,

sur la place allouée aux disciplines scolaires et sur les équilibres de la formation des jeunes.

POUR QUELLE CULTURE COMMUNE ?

Pour le SNES-FSU le lycée devrait concevoir les enseignements de façon à construire pour une part une culture commune à toutes et tous, pour une autre part à spécialiser très progressivement pour préparer au supérieur ou à l'entrée dans la vie professionnelle. Les pro-

grammes doivent être mobilisateurs pour les élèves, cohérents entre eux et conçus en complémentarité pour créer du sens et construire une véritable culture commune.

Ce n'est pas la logique de la réforme du lycée qui en supprimant les séries promeut l'individualisation des parcours et prévoit des enseignements dont les contenus sont conçus indépendamment les uns des autres. Aucun débat préalable sur ce que doit être la culture commune des lycéens aujourd'hui n'a été mené. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs projets de programmes posent des problèmes de fond et de faisabilité.

Les projets sont pour la plupart trop lourds, infaisables dans les horaires impartis. Certains sont « réac » ou libéraux avec parfois volonté de prescrire des pratiques pédagogiques. Certains programmes de spécialité sont d'un niveau d'exigence tel qu'ils risquent de laisser de côté deux tiers des élèves. Les mathématiques en Première, par exemple, sont conçues pour des profils de série scientifique, alors

Qui enseigne quoi ?

La réforme introduit de nouveaux enseignements impliquant l'intervention de plusieurs disciplines : « sciences numériques et technologie » (Seconde), « enseignement scientifique », « humanités, littérature et philosophie », et « histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques » (cycle terminal général), « physique-chimie et mathématiques » (STI2D, STL). Si certains projets de programme fléchissent plus ou moins une répartition des contenus entre disciplines, la plupart ne le font pas. Cela peut déboucher à la fois sur une concurrence délétère entre disciplines et entre enseignants, et sur une polyvalence, forme parmi d'autres de la flexibilité. On peut aussi s'inquiéter pour l'égalité de formation pour les élèves, d'un lycée à l'autre, si cette répartition n'est pas strictement cadrée nationalement mais renvoyée au local.

qu'elles devraient aussi être accessibles à des profils économie-sociologie ou littéraires. Alors que la presque totalité des formations supérieures exigeraient un parcours scientifique, seul un petit nombre d'élèves pourrait le suivre compte tenu des exigences très élevées des programmes de Première. En outre, les contenus et modalités des épreuves de baccalauréat ne sont à ce jour pas connus, ce qui ne permet pas d'avoir une vision complète de ce qui est attendu des élèves.

QUI A ÉCRIT LES PROGRAMMES ?

Les groupes d'élaboration des projets de programmes (GEPP, constitués d'inspecteurs généraux, d'universitaires, et d'enseignants venant essentiellement de CPGE, plutôt de lycées prestigieux voire de l'enseignement privé) ont écrit en moins de cinq mois et en vase clos plus de quatre-vingts projets de programmes. Ils ont remis leur copie fin octobre.

La charte des programmes prévoit : « *les enseignants et tous les acteurs de l'éducation doivent être pleinement associés à des procédures transparentes d'élaboration des programmes, avoir connaissance des motifs des choix effectués comme des perspectives d'évolution des programmes* ». Elle n'a pas été respectée. C'est pourquoi le SNES-FSU a diffusé des projets en cours d'élaboration dans un souci de transparence et de façon à permettre le début de la réflexion dans les délais contraints imposés

Des DNL partout ?...

Au Conseil supérieur de l'éducation du 12 juillet 2018, le ministère a présenté deux projets de textes concernant les sections européennes et de langues orientales (SELO). Ces textes (dont on attend encore la parution au *BO*) prétendent développer ces dispositifs. En réalité, la priorité donnée aux initiatives locales va les fragiliser, et l'affichage d'un développement des DNL (Disciplines non linguistiques) sert en la matière d'écran de fumée.

En effet, la circulaire de 1992 indique que l'enseignement de DNL a lieu « sur l'horaire normal » de la discipline (par exemple pendant les cours d'histoire-géographie) et le nouveau texte réaffirme cette règle. Ce rappel conduira à la constitution de « classes européennes », et mettra en danger les « petites » sections, ainsi que celles qui permettent la mixité des élèves de la voie technologique et de la voie générale. Quel temps pourra-t-il être consacré à la DNL quand les professeurs auront à traiter le programme de leur discipline et à respecter la même progression que leurs collègues (notamment dans la perspective des épreuves communes) ?

par le ministre : <https://www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-lycee-lever-le-voile.html>.

CALENDRIER... AU PAS DE CHARGE

Les organisations représentatives, dont le SNES-FSU, ont été consultées par le ministère début novembre. Vous trouverez comptes rendus et enquête syndicale en ligne, voir www.snes.edu. Le SNES-FSU portera la voix de la profession au Conseil supérieur de l'éducation fin décembre. Les programmes devraient paraître en janvier pour une mise en œuvre en Seconde et Première à la rentrée 2019. On ne connaît pas encore le calendrier de travail des épreuves du baccalauréat ni des programmes de Terminale.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

Un fonctionnement qui manque de transparence, de collégialité et de démocratie, c'est ce que dénoncent d'anciens membres du CSP à travers une tribune⁽¹⁾. Ils évoquent également des « *déséquilibres manifestes en français, histoire-géographie et SES quant aux points de vue représentés dans ces groupes par rapport aux débats qui traversent ces disciplines* ». ●

(1) <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/071118/programmes-du-lycee-attention-danger>

Les programmes peuvent-ils avoir un impact sur la santé au travail ?

La question peut paraître incongrue et pourtant... Quel professeur ne s'est pas déjà retrouvé dans la situation de savoir de par son expérience qu'une partie du programme « ne passera pas » ? Que la majorité des élèves ne pourra pas acquérir ce qui est attendu. Le plus souvent parce que les exigences sont trop en décalage avec la réalité de ce que peuvent faire les élèves à cette étape de leur parcours scolaire. Dans cette situation, les enseignants sont pris dans un dilemme :

a) S'efforcer de « tenir le programme ». Et générer alors un risque de dégradation de la relation avec la classe. Les élèves mis en difficulté pouvant se réfugier dans l'indifférence ou le rejet.

b) Adapter la prescription : passer par des notions qui ne sont pas dans le programme, en laisser de côté parmi celles prescrites, prendre plus de temps que prévu sur certains points et au final ne pas tout traiter⁽¹⁾. Les relations avec les élèves sont normalisées mais ces choix sont souvent solitaires, et même vécus comme transgressifs, passibles d'un jugement négatif car éloignés de la prescription institutionnelle.

Avec un programme bien conçu ces situations sont rares et leur impact faible. Mais si un programme multiplie ces situations, le dilemme se répète. Chaque fois, nous sommes en fait empêchés de faire au moins une partie de notre travail : soit de construire et maintenir une relation pédagogique qui permet aux élèves de s'appropriier les contenus ; soit de répondre à la prescription qui nous est adressée.

Cet empêchement est vécu à chaque étape de l'activité : préparation des cours et des évaluations, en classe devant les élèves, correction des



copies... Les formations sur l'application des programmes qui nient le décalage entre la réalité du terrain et la prescription sont aussi des moments de mal-être.

Or, la répétition des empêchements de travailler et des dilemmes de travail provoque une usure dont on ne se repose pas, dont on ne se remet pas, qui fragilise les personnels et leur santé⁽²⁾.

(1) Anne Barrère, *Les enseignants au travail. Routines incertaines*. L'harmattan, 2002, pp.56-58.

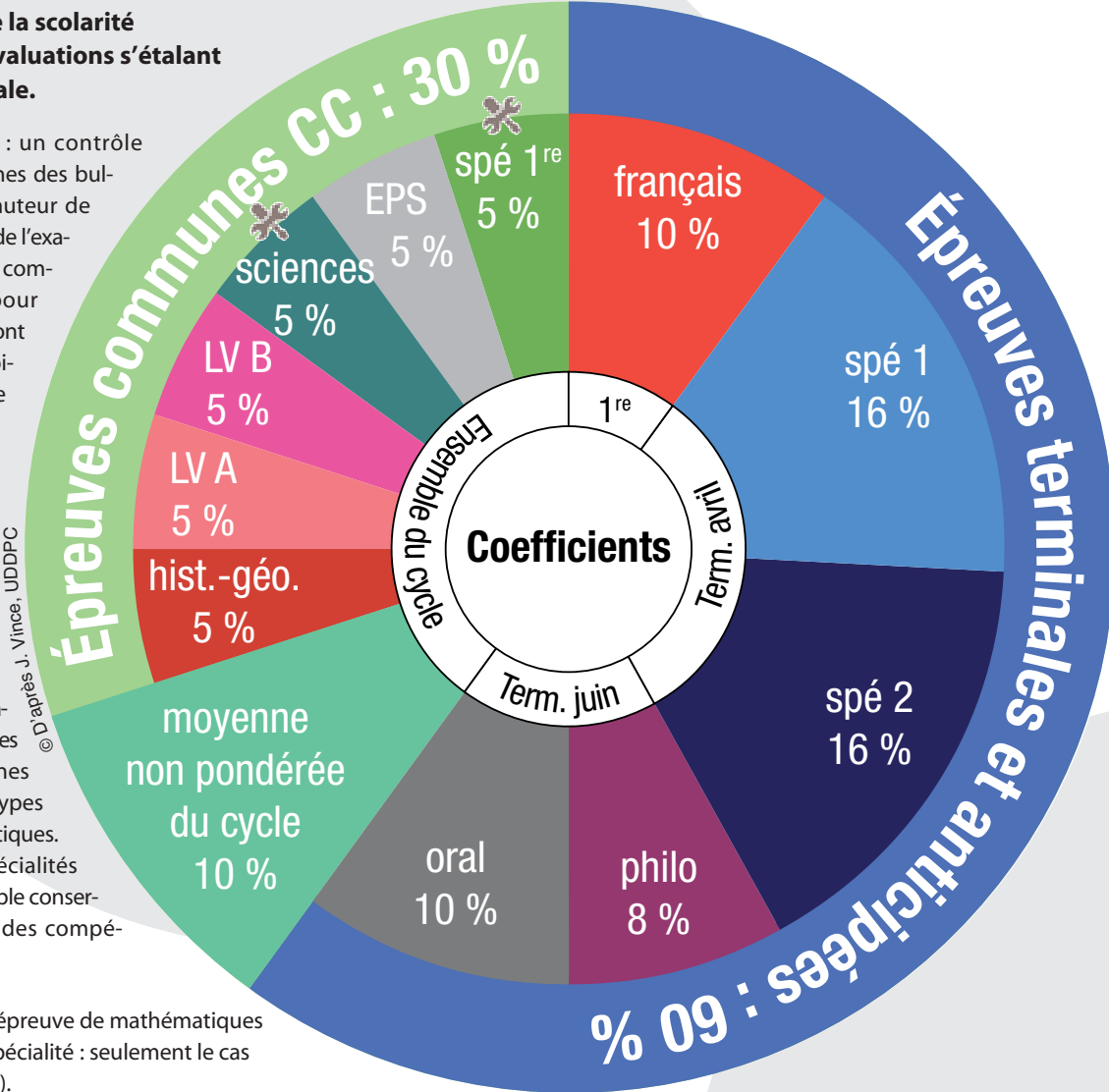
(2) Yves Clot, *Le travail à cœur*, La découverte, 2015.

BAC 2021, L'USINE À GAZ

Le baccalauréat vient clore la scolarité au lycée sous la forme d'évaluations s'étalant de la Première à la Terminale.

Il se décline en trois parties : un contrôle continu fondé sur les moyennes des bulletins trimestriels, entrant à hauteur de 10 % dans la moyenne générale de l'examen ; trois sessions d'épreuves communes de contrôle continu pour 30 % de la moyenne générale, dont les sujets devront être obligatoirement extraits d'une banque nationale numérique, une commission académique étant chargée de veiller à l'harmonisation des notes ; cinq épreuves finales pour 60 % de la moyenne générale, le français en épreuve anticipée.

Au total, on compte de 21 épreuves ponctuelles certificatives pour la voie générale à 26 pour la voie technologique. Parmi ces épreuves, finales ou de contrôle continu, certaines seront déclinées en plusieurs types d'exercices, écrits, oraux ou pratiques. Les évaluations finales des spécialités scientifiques devraient par exemple conserver les épreuves d'évaluation des compétences expérimentales.



Voie technologique : épreuve de mathématiques et non de sciences ; spécialité : seulement le cas échéant (ST2S, STD2A).

DE LA PREMIÈRE...

Voie générale

Septembre	Novembre/décembre	Janvier	Février/mars	Avril/mai	Juin
	Bulletins trimestriels	Épreuves communes session 1 (HG, LVA, LVB, EPS)	Bulletins trimestriels	Épreuves communes session 2 (HG, LVA, LVB, EPS, ens. scientifique, spécialité abandonnée en Terminale)	Épreuves anticipées de français, écrit et oral, bulletins trimestriels

Voie technologique

Septembre	Novembre/décembre	Janvier	Février/mars	Avril/mai	Juin
	Bulletins trimestriels	Épreuves communes session 1 (HG, maths, LVA, LVB, EPS)	Bulletins trimestriels	Épreuves communes session 2 (HG, maths, LVA, LVB, EPS, spécialité le cas échéant)	Épreuves anticipées de français, écrit et oral, bulletins trimestriels

LE BAC : ÉVALUATION PERMANENTE ET EFFETS PERVERS

Le ministère présente la réduction du nombre d'épreuves terminales et le passage au contrôle continu comme un moyen de simplifier le baccalauréat. Il affirme même que les épreuves communes n'alourdiront pas l'organisation de l'année scolaire. Il s'agirait aussi d'éviter un bachotage nuisible aux apprentissages, et le stress qui l'accompagne.

Le calcul du ministère est fallacieux : l'examen terminal, 12 à 16 épreuves nationales en fin d'année scolaire, est remplacé par un baccalauréat tout au long de la Première et de la Terminale. Toutes les notes comptent pour l'examen. Des enseignements qui auparavant ne l'étaient pas systématiquement (EMC) devront être notés. Ceci conduit les élèves à passer plus d'une vingtaine d'épreuves certificatives (oral et écrit dans certaines disciplines) en deux ans... On voit mal la simplification et l'allègement promis. Quant aux personnels, ils sont en permanence sur la brèche pour organiser des épreuves (choix des sujets, salles, convocations, échanges de copies, etc.), avec tous les risques d'erreur, de fuite, de désorganisation que cela implique.

À LA RECHERCHE DU TEMPS PÉDAGOGIQUE PERDU

Le calendrier du contrôle continu montre une scolarité phagocytée par l'évaluation permanente, le bachotage continu. Les épreuves communes de Première (janvier et avril), et de Terminale (à partir du deuxième trimestre) mettent enseignants et élèves sous tension permanente pour boucler le programme. Le risque est moins d'enseignement, mettant de côté la diversité des pratiques qui fait la richesse du métier, et



© Clément Martin

plus de temps de cours à préparer aux épreuves. Il faut ajouter de probables « épreuves blanches » qui étoufferont encore plus le temps d'apprentissage déconnecté de l'évaluation. La liberté

pédagogique est enfin fortement contrainte par les épreuves communes : il faut suivre la même progression pour être en mesure de choisir les sujets, dès le mois de janvier en Première. ●

... À LA TERMINALE

Voie générale

Septembre	Novembre/décembre	Janvier	Février/mars	Avril	Mai	Juin
	Bulletins trimestriels	Épreuves communes session 3 (HG, LVA, LVB, EPS, enseign. scientifique)	Bulletins trimestriels	Épreuves finales : • spécialité 1 • spécialité 2	Préparation du « grand oral »	Épreuves finales : • philosophie • grand oral Bulletins trimestriels

Voie technologique

Septembre	Novembre/décembre	Janvier	Février/mars	Avril	Mai	Juin
	Bulletins trimestriels	Épreuves communes session 3 (HG, maths, LVA, LVB, EPS)	Bulletins trimestriels	Épreuves finales : • spécialité 1 • spécialité 2	Préparation du « grand oral » qui peut reposer sur le projet	Épreuves finales : • philosophie • grand oral Bulletins trimestriels

LE BAC : VERS UN DIPLÔME À VALEUR LOCALE

Officiellement, 40 % de la note du baccalauréat se jouera sur des épreuves organisées et corrigées localement, dans chaque établissement.



© Clément Martin

Les modalités du contrôle continu laissent aux établissements une marge de manœuvre importante. Dans cette organisation à géométrie variable, que reste-t-il de l'égalité de traitement entre les candidats ?

LE CARACTÈRE NATIONAL DE L'EXAMEN MENACÉ

L'échange de copies anonymées se faisant entre quelques enseignants identifiés, on pourra facilement savoir qui les a corrigées, avec toutes les pressions sur les enseignants

que cela peut impliquer. D'autant que les notes des épreuves communes seront communiquées aux élèves immédiatement, contrairement à la règle actuelle pour les TPE ou les ECA en langue. Enfin la banque nationale numérique est un écran de fumée : dans chaque lycée, c'est l'équipe enseignante qui choisira différents exercices pour fabriquer ses sujets. Malgré la promesse d'un règlement cadrant nationalement les épreuves des différentes disciplines (non paru à ce jour), les réputations des établissements feront le reste pour déterminer, aux yeux des « recruteurs » dans Parcoursup (les établissements de l'enseignement supérieur), la valeur du diplôme des élèves en fonction de leur lycée. On en soupçonnera sans doute certains d'avoir surnoté ou choisi des sujets plus simples, tandis que d'autres bénéficieront d'une réputation d'exigence plus élevée.



© Clément Martin

Allemagne, le couperet du contrôle continu

L'évaluation de l'Abitur comprend deux volets, un contrôle continu et un examen final.

Le contrôle continu s'opère via des Klausuren (devoirs écrits). Les sujets sont produits par les enseignants eux-mêmes pour leur classe, ils corrigent les copies de leurs élèves. Si les notes sont trop basses ou réparties de manière inégale sur l'échelle des résultats possibles, le coordonnateur de discipline peut ordonner que la Klausur soit réécrite. Les enseignants doivent lui fournir à l'avance les sujets qu'ils comptent poser.

La note finale de l'Abitur est très importante car les universités ne recrutent leurs futurs étudiants qu'à partir du moment où leur note d'Abitur dépasse un seuil fixé au préalable. Du fait de l'évaluation locale, on continue d'entendre régulièrement des plaintes venant du sud de l'Allemagne sur le niveau trop élevé des notes d'Abitur exigé à Berlin, limitant la mobilité géographique des futurs étudiants.

UN DIPLÔME INDEXÉ SUR LA RÉPUTATION DE CHAQUE LYCÉE

L'équité entre les élèves ne peut passer que par des épreuves nationales, corrigées par des jurys extérieurs à chaque établissement. Elles constituent un horizon commun qui guide le travail dans l'objectif de la certification, quels que soient les choix en matière d'évaluation formative. Le contrôle continu fera du baccalauréat un diplôme dont la valeur est indexée sur la rumeur. Et cette organisation renforcera en retour les réputations plus ou moins flatteuses des lycées. ●

Et pourtant, il tourne !

« 2 900 sujets à préparer », « 4 millions de copies à corriger en moins d'un mois », « incidents récurrents », « mois de juin dédié au baccalauréat dans les lycées »... La communication ministérielle dénigre allègrement le baccalauréat actuel. Ces problèmes doivent être relativisés : le baccalauréat se passe globalement bien chaque année. Il n'est pas certain qu'un examen local sur deux ans puisse se dérouler de manière aussi satisfaisante.

Certes, beaucoup d'enseignants ont le sentiment que le degré d'exigence de l'examen s'est affaibli. Mais une enquête du SNES-FSU en 2017 permettait de voir que ce sentiment est à relier, d'une part, au développement des épreuves locales, et d'autre part aux pressions sur les notes trop souvent subies par les jurys. Par ailleurs, travailler le niveau d'exigence nécessite une réflexion sur les programmes et les épreuves, nul besoin de casser l'examen national.

ORIENTATION DÉSORIENTÉE

Alors que les discours ministériels affichent vouloir mettre l'orientation au cœur des réformes, toutes les décisions politiques actuelles attaquent directement la conception éducative et continue de l'orientation scolaire développée en France et le rôle des Psy-ÉN du second degré.

L'ensemble des mesures vise à mettre les enseignants en première ligne dans l'accompagnement de l'orientation et le suivi des élèves, avec pour corollaire la décision de confier aux Régions la responsabilité de l'information sur les formations et les métiers.

LE CHOIX DU DÉMANTÈLEMENT

Si l'on prend appui sur de nombreux travaux sociologiques sur les inégalités produites par le fonctionnement du système d'éducation et d'orientation, on peut mesurer l'ampleur du double discours ministériel.

Alors que les effets des disparités territoriales sur l'ambition scolaire et la mobilité sont depuis longtemps démontrés, le ministre entend ren-

forcer le poids des Régions dans l'offre de formation et dans l'information des élèves. La logique adéquationniste des politiques régionales, focalisées sur l'emploi local, ne peut donc qu'enfermer les élèves dans leur territoire, d'autant plus qu'ils seront issus des milieux les plus modestes. Sous couvert des 54 heures dédiées à l'orientation, la réforme du lycée facilite en fait l'entrée dans les établissements d'associations financées par les branches professionnelles ou les grandes entreprises. Ce n'est pas ce qui garantira la neutralité et l'objectivité des informations délivrées, pas plus que le recours à des plateformes numériques !

La mise à l'écart des Psy-ÉN dans le processus d'orientation et le refus de prendre en compte

la complexité des facteurs psychologiques et sociaux qui conduisent souvent les élèves de milieu populaire et les filles à l'autocensure sont aussi un moyen de renforcer ce phénomène mis en évidence par les chercheurs à toutes les étapes de la procédure d'orientation, en Troisième par exemple⁽¹⁾.

Enfin, l'annonce brutale dès l'an dernier de fermer tous les CIO et d'affaiblir l'ONISEP en tant qu'éditeur public d'information sur l'orientation donne des ailes au marché du coaching et des start-up d'orientation. Plutôt que de permettre pour tous une orientation choisie, il s'agit donc plutôt de faire en sorte que seuls certains soient choisis.

UNE AUTRE CONCEPTION DE L'ORIENTATION

Pour le SNES-FSU, l'élaboration progressive des projets d'avenir met en jeu le rapport aux savoirs et à l'avenir des élèves, leur développement psychologique et leurs conditions de vie. C'est pourquoi il est important que des regards croisés et un travail en complémentarité entre enseignants, CPE et Psy-ÉN puissent être pris en compte tout au long du cursus afin d'élever le niveau d'ambition et de réussite de tous. ●

Parcoursup, la machine à trier

Avec la loi « Orientation et réussite étudiante » du 8 mars 2018, l'accès à l'enseignement supérieur est désormais totalement sélectif. Au lieu de créer des places dans l'enseignement supérieur, le gouvernement a choisi d'en limiter l'accès. Parcoursup se caractérise par l'absence de hiérarchisation *a priori* des vœux des candidats, ceux-ci recevant des propositions, « au fil de l'eau » jusqu'en automne, après la rentrée universitaire. Elle a pour corollaire la généralisation des classements locaux des candidats par les formations supérieures dont les critères sont protégés par le secret des délibérations de jurys.

Le bilan de la session 2018 est sans appel : la situation des bacheliers technologiques et professionnels s'est nettement dégradée.

Pour colmater les brèches de cet édifice en péril, les textes réglementaires et les notes internes se sont multipliés. Tous les textes réglementaires en vigueur sont réunis au lien suivant :

<https://www.snes.edu/Le-goulet-d-etrangement.html>.

(1) *L'orientation en fin de Troisième, déterminants individuels et contextuels*, P. Bressoux, L. Lima, Université de Grenoble Alpes, L. Rossignol, pour conférence du CNESECO, décembre 2018.



Avec le SNES-FSU, un projet éducatif ambitieux

Le projet éducatif du SNES-FSU s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes, qui font sens pour l'ensemble des personnels :

- l'école publique est une des missions majeures du service public ;
- la mixité sociale à l'école est une condition nécessaire à l'apprentissage de la vie en société ;
- le rôle du second degré est de construire une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen, permettant l'épanouissement de chacun ainsi que l'insertion sociale et professionnelle ;
- le second degré doit offrir une formation initiale débouchant sur des qualifications de haut niveau reconnues collectivement par des diplômes nationaux ;
- tous les élèves sont capables de réussir et le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération. En conséquence, il faut porter la scolarité obligatoire à 18 ans ;
- le baccalauréat organisé sous la forme d'épreuves nationales terminales et anonymes, garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats, doit rester le premier grade universitaire, et la seule condition pour pouvoir s'inscrire dans l'enseignement supérieur ;
- le second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement ;
- les enseignants sont concepteurs de leur métier, de leurs démarches et pratiques pédagogiques ;
- les formations doivent reposer sur des programmes annuels et des horaires hebdomadaires nationaux ;
- les effectifs des classes doivent être limités avec au maximum 24 élèves pour le collège (20 en REP), 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal pour le lycée, avec des dédoublements dans toutes les disciplines, inscrits dans les horaires nationaux, donc non soumis à l'autonomie de l'établissement ;
- les spécificités territoriales (ruralité, zones socialement défavorisées...) doivent être reconnues et des moyens alloués de manière proportionnée en fonction d'indicateurs nationaux transparents et concertés ;
- les personnels de vie scolaire (CPE, AED) et les Psy-ÉN doivent être présents partout en nombre suffisant.

Ce projet nécessite une politique éducative ambitieuse et des choix budgétaires qui permettent sa mise en œuvre.

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

29 > 06
NOV DÉC

Votez !



POUR AGIR ENSEMBLE